

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Mardi 12 décembre 2023

10h à 12h

En visio



Ordre du jour

1. Avis sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord
2. Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches
3. Point d'avancement sur l'étude HMUC et compatibilité du SAGE avec la disposition 9.1 du SDAGE
4. Recrutement et proposition de planning 2024
5. Actualités/Questions diverses

Ordre du jour

1. Avis sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord
2. Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches
3. Point d'avancement sur l'étude HMUC et compatibilité du SAGE avec la disposition 9.1 du SDAGE
4. Recrutement et proposition de planning 2024
5. Actualités/Questions diverses

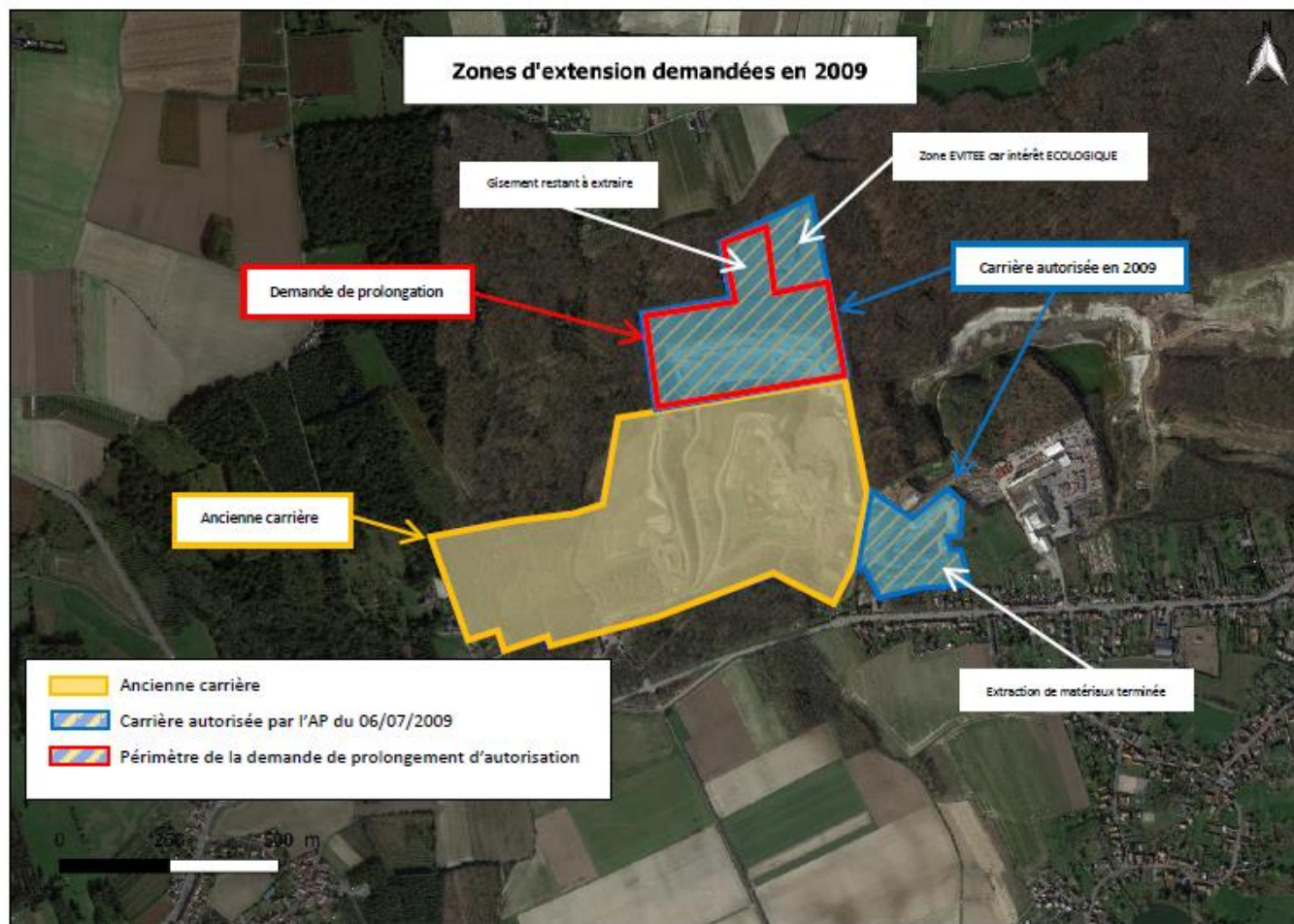
Ordre du jour

1. Avis sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord
2. Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches
3. Point d'avancement sur l'étude HMUC et compatibilité du SAGE avec la disposition 9.1 du SDAGE
4. Recrutement et proposition de planning 2024
5. Actualités/Questions diverses

2- Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches

- Carrière autorisée par arrêté préfectoral du 6 juillet 2009 pour 15 ans.
- Demande de prolongation pour 7 ans:
 - 5 ans pour l'extraction de sables et d'argiles
 - 2 ans pour la remise en état
- Pas de modification de classement ICPE, pas de déplacement d'espèce protégée, déjà autorisée pour le rabattement nappe.

2- Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches



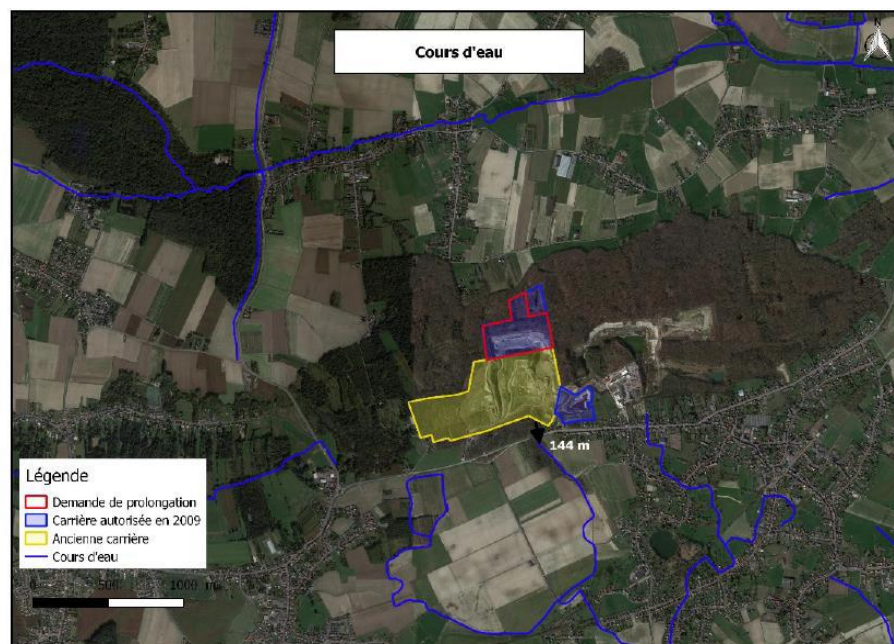
12/12/2023

Constat

2.5. Hydrologie

2.5.1. Cours d'eau

Le cours d'eau le plus proche est situé à 144 m au sud du site. Il n'est pas nommé et il s'agit d'un cours d'eau temporaire.



Constat



Diagnostic du courant du Défriché en 2023

2 rejets:

- 1- Rejet dans un fossé rue du pavé Madame
- 2- Rejet dans le défriché

12/12/2023

Constat du SMAPI

Les deux photos suivantes montrent l'aspect de l'eau à la confluence entre le Défriché et la Râches (flèche verte) le 3 avril 2023 (à gauche) et le 10 mai 2023 (à droite)



12/12/2023

Demande du SMAPI

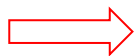
- Le SMAPI souhaiterait connaître:
 - Localisation précise des points de prélèvements correspondant à l'annexe 2
 - L'explication des MES au 3 avril 2023 par rapport au résultat de l'annexe 2
 - l'exutoire précis des eaux d'exhaure
 - Le type d'entretien et le linéaire entretenu par les carrières dhainaut sur le fossé et le Défriché.

Ordre du jour

1. Avis sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord
2. Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches
3. Point d'avancement sur l'étude HMUC et compatibilité du SAGE avec la disposition 9.1 du SDAGE
4. Recrutement et proposition de planning 2024
5. Actualités/Questions diverses

3. Point d'avancement sur l'étude HMUC

- CCTP finalisé, Mais:
- des échanges entre l'Agence de l'eau et le BRGM ont eu lieu le 27 octobre et 5 décembre: une convention serait signée entre l'AEAP et le BRGM pour que celui-ci puisse réaliser les modélisations hydrogéologiques des études HMUC selon le modèle maillé existant.
- Le lancement des études resterait sous l'égide des territoires et notamment du SAGE du territoire concerné. Cette approche permettrait de garantir une cohérence entre les territoires et de modéliser finement les échanges entre ces derniers.
- Ces éléments venant à supprimer des prestations prévues dans le CCTP type HMUC, il est proposé d'attendre le retour de l'AEAP pour modifier le CCTP.



Modification du planning

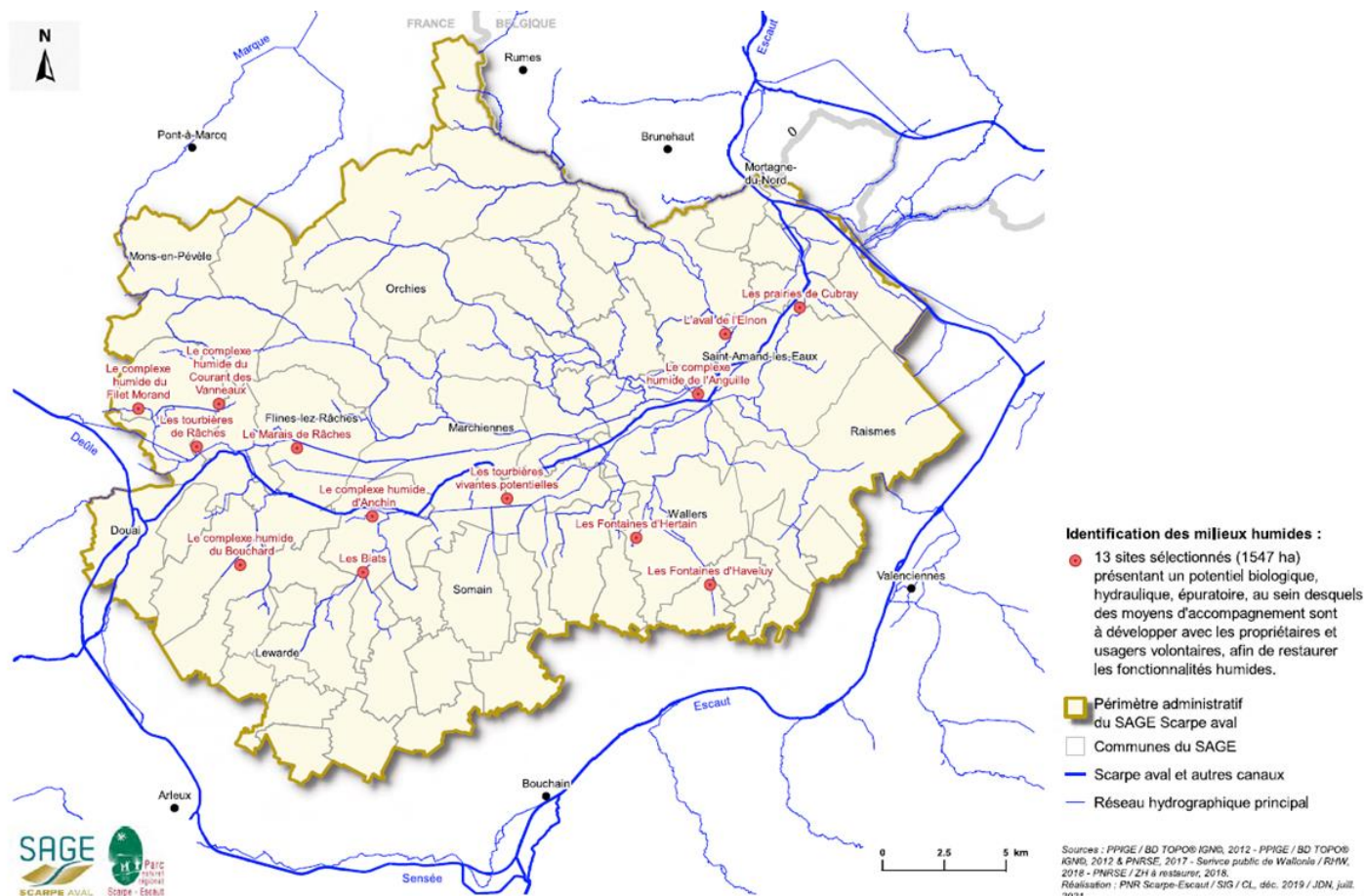
12/12/2023

3- Compatibilité du SAGE avec le SDAGE

Thématiques du SDAGE	Compatibilité avec le SDAGE : Etat d'avancement				
	Identifié dans la feuille de route oui/non	Échéance prévisionnelle de réalisation (Année)	En cours de réalisation oui/non	Réalisé finalisation technique (date)	Validé en CLE (date)
ZEE (A1.2)	oui	fin 2023	oui		oui
Erosion (A-4)	non				
Drainage (A-4.1)	non				
EBF (A5.1)	oui	Déterminer les bassins versants à enjeux avant fin 2024	oui	GT le 16 janvier 2024	A valider le 19/12/2023
Poissons migrateurs (A-6.4)	non			contenu dans le SAGE approuvé	oui
Espèces exotiques envahissantes (A-7.2)	oui	récurrent			présenter le PRA EEE en CLE 2023
Cartographie des zones humides selon les trois critères (A-9.1)	oui		oui	validation commission le 6 oct 2023	A valider le 19 dec
Mise à disposition cartographie des zones humides (A-9.1 et A-9.5)	oui	fin janvier 2024	oui		en attente de validation de la CLE -du 19/12/2023
Plan spécifique pesticides (A11.8)	oui	récurrent			
AAC dans le règlement du SAGE (B-1.2)	oui	CARE à finaliser en 2023			
Répartition volumes disponibles et projet de territoire (B-2.3)	oui	Lancement étude 2024	OUI		
Association des belges en CLE (B-6.1)	non				à valider en CLE le 19 dec
ZNEC et ZH dans le règlement SAGE (C.1 et C.1.1)	non				
Dynamique des cours d'eau (C3, C.4 et C.4.1)	oui	compatibilité des SCOT sous 3 ans à compter du 5 juillet 2021	oui		
Rapport annuel du SAGE et approche inter SAGE (E.1.2)	oui	récurrent			

12/12/2023

Les milieux humides à restaurer du SAGE:



12/12/2023

Compatibilité du SAGE avec la dispo 9.1

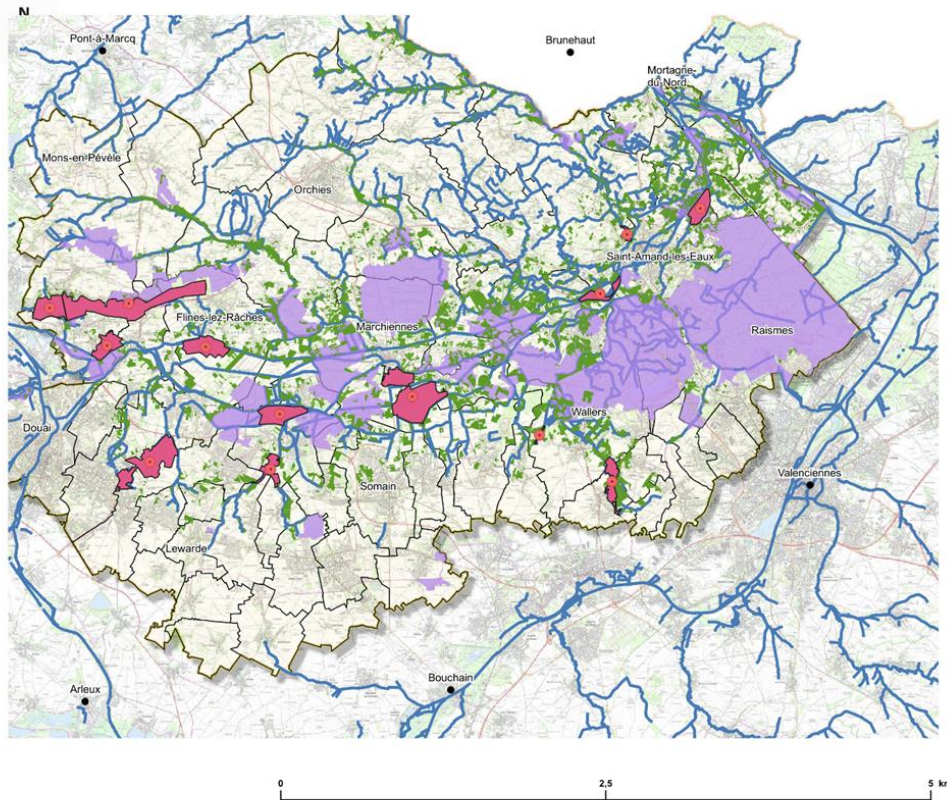
Extrait de la note d'accompagnement pour la disposition A-9.1 du SDAGE 2022-2027:

a. Définir l'enveloppe des zones humides

Pour information, fiches « Connaître 2 – pré-localisation des zones humides » et « Connaître 3 – zones anciennement humides » du guide précédent

La cartographie requise par la disposition A-9.1 n'a pas vocation à délimiter précisément les zones humides sur le territoire d'un SAGE, aussi une pré-localisation des zones humides apparaît suffisante pour mener le travail de cartographie. L'échelle la plus pertinente pour effectuer la pré-localisation est le 1/25 000ème. Pour contrôler ensuite la fiabilité de la donnée, des reconnaissances de terrain sont réalisées pour confirmer le caractère humide ou non de quelques secteurs choisis.

Milieux humides identifiés dans le SAGE Scarpe aval



13 sites (1547ha) définis par:

- Dire d'expert
- Compilation données biblio
- Concertation locales
- Visites de terrain avec EPCI
- Critères de répartition spatiale
- Opportunité foncière et de partenariats locaux

Reglement_SAGE

- Prairies_enjeux_agricoles_humides_SA_2019
- ZH_a_preserver2
- Plaine_presumee_humide_SA_2018
- ZH_a_restaurer_pt
- Milieux_humides_a_restaurer_surf_SA_2018

Sources : PPIGE / BD TOPO® IGN®, 2012 - PPIGE / BD TOPO® IGN®, 2012 / PNRSE, 2021
 Réalisation : PNR Scarpe-Escaut / SIG / JDN, sept. 2021.

12/12/2023

Compatibilité du SAGE avec la dispo 9.1

- Validation à la CLE du **19 décembre 2023**
- Diffusion de l'information auprès des communes via une note de synthèse

Ordre du jour

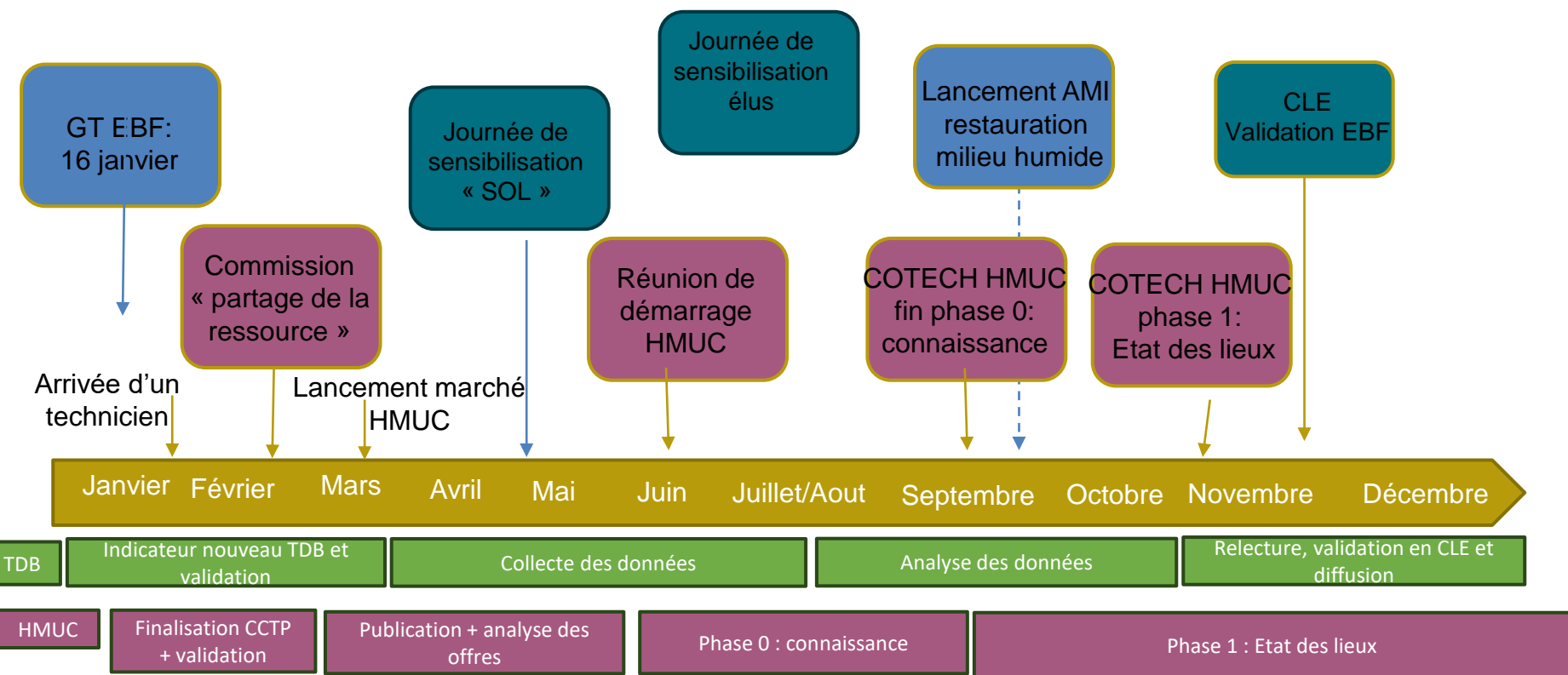
1. Avis sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord
2. Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches
3. Point d'avancement sur l'étude HMUC et compatibilité du SAGE avec la disposition 9.1 du SDAGE
4. **Recrutement et proposition de planning 2024**
5. Actualités/Questions diverses

4- Recrutement et proposition de planning 2024

- Recrutement d'un technicien SAGE en cours: date limite le 20 décembre
- Renouvellement du détachement d'Adeline pour 1 an

4- Recrutement et proposition de planning 2024

En parallèle: gestion site internet, avis dossiers, réalisation capsule vidéo sensibilisation

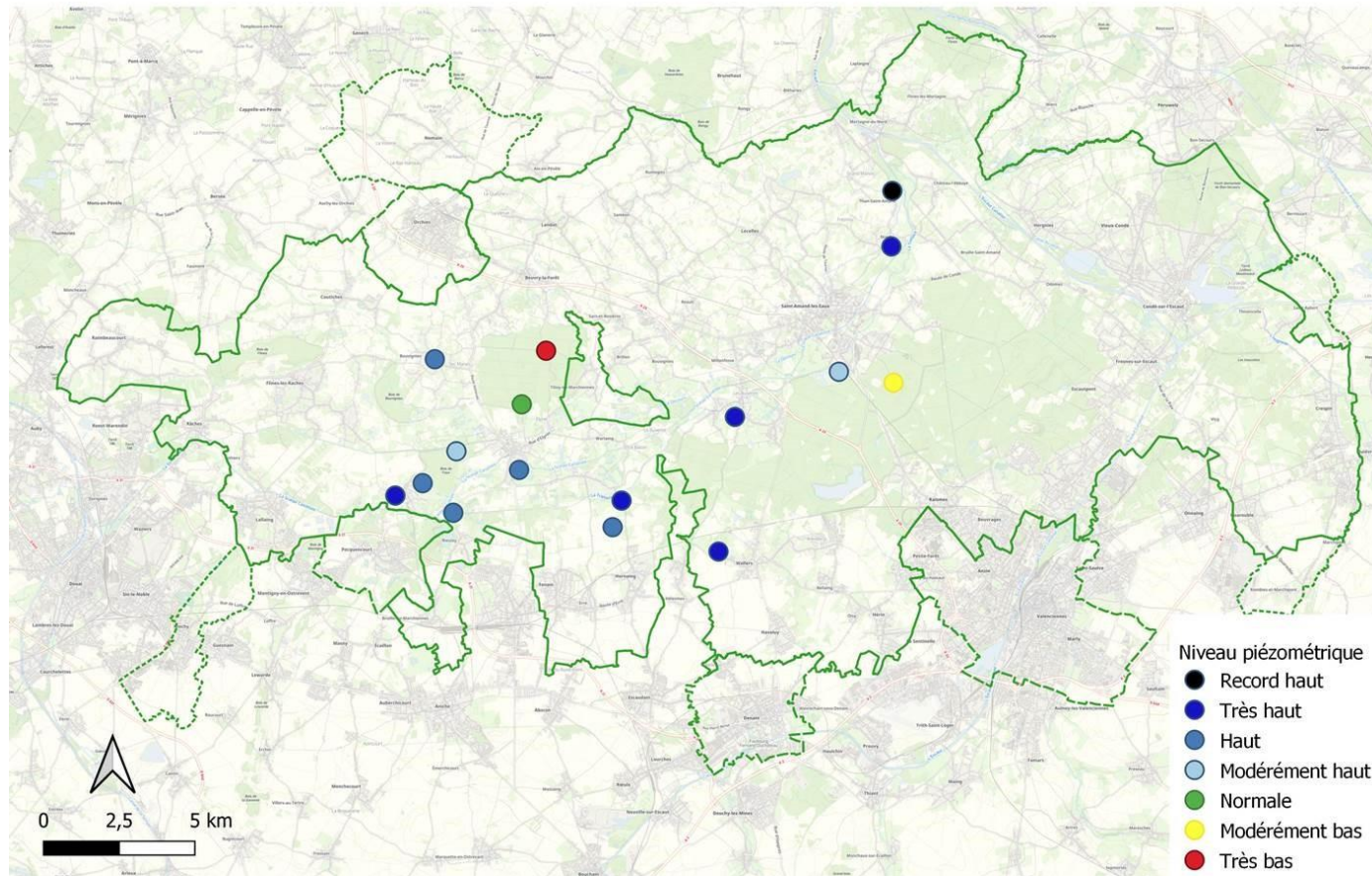


Ordre du jour

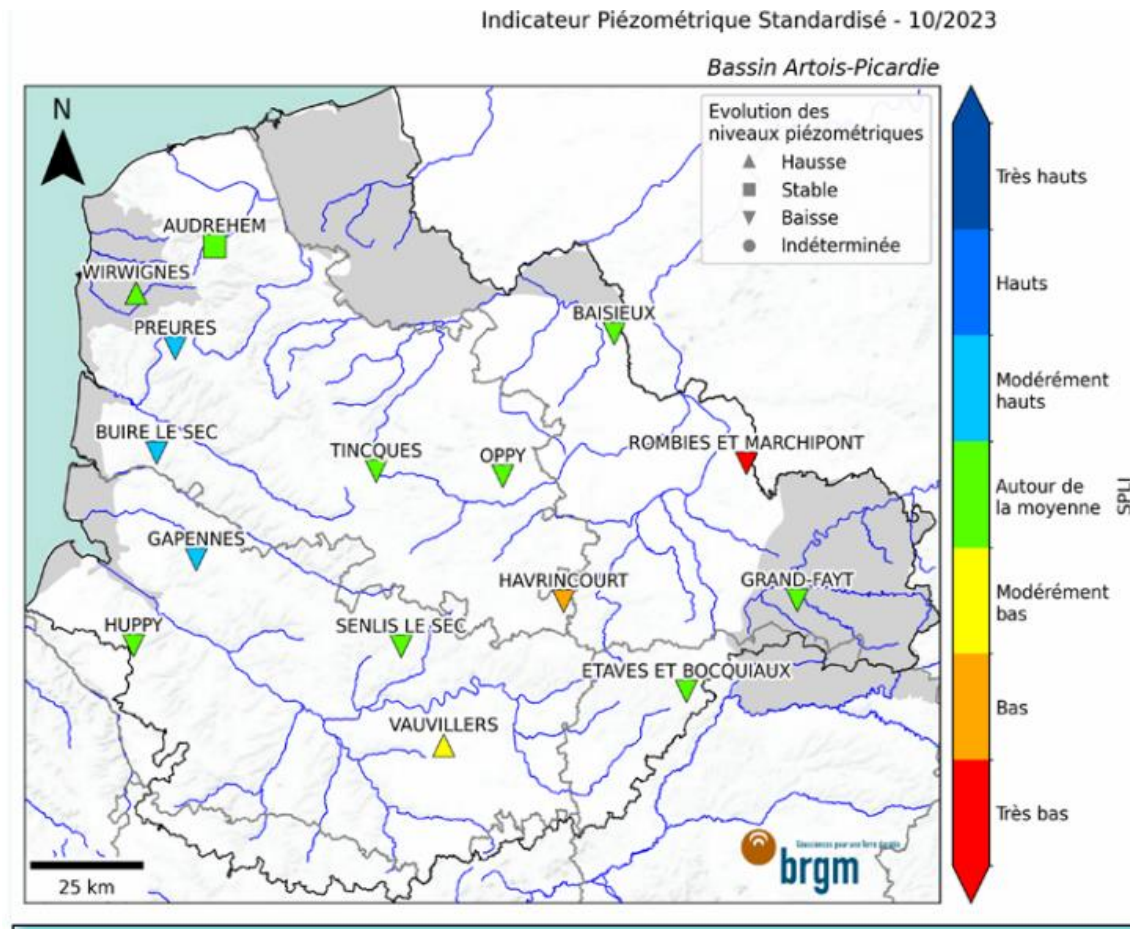
1. Avis sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la fédération de pêche du Nord
2. Avis sur la demande de prolongation d'exploiter de la carrière Dhainaut à Flines les Raches
3. Point d'avancement sur l'étude HMUC et compatibilité du SAGE avec la disposition 9.1 du SDAGE
4. Recrutement et proposition de planning 2024
5. **Actualités/Questions diverses**

5. Actualités/questions diverses

Etat des nappes de surface de la plaine de la Scarpe - novembre 2023



5. Actualités/questions diverses



12/12/2023

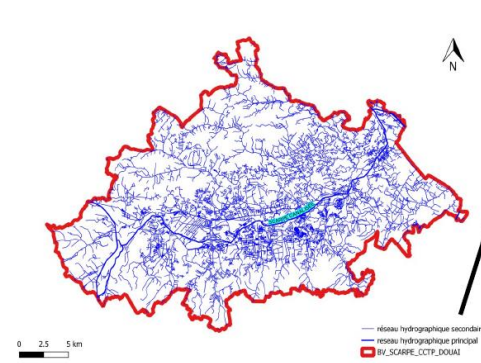
5. Actualités/questions diverses

- Lancement étude hydraulique Scarpe aval



Direction départementale
des territoires et de la mer

Contexte de réalisation de l'étude



4/10

Études hydrauliques Scarpe moyenne/aval



SLGRI: Réflexion sur le pilotage: SMAPI/DA/EPTB??

12/12/2023

5. Actualités/questions diverses

Retour sur le CODERST du
4 décembre 2023 par
J.C LEGRAND

Un représentant du SAGE
au niveau du CODERST?



Merci de votre attention,

Prochain rdv :

- 19 décembre: CLE SAGE à Landas

Adeline LAFONTAINE

Animatrice du SAGE Scarpe aval

sage@pnr-scarpe-escaut.fr

03 27 19 19 70

